

Les soignants guadeloupéens réfractaires au vaccin pourront bénéficier, eux, d'une rupture conventionnelle

écrit par Christine Tasin | 23 décembre 2021





Qui a dit « République et égalité sur tous les territoires français ?
«

Les personnels de santé des Antilles réfractaires à l'obligation vaccinale à laquelle ils sont astreints seront « suspendus » au 31 décembre et pourront « s'orienter vers un nouveau métier » via une « cellule d'accompagnement et de reconversion professionnelle », a indiqué ce lundi le ministère des Outre-mer.

« Il s'agit vraiment de dialoguer, sans aucun jugement pour les personnes qui viennent nous voir », a expliqué auprès de l'AFP la présidente de la Conférence de l'autonomie et de la santé en Guadeloupe, Marie-France Tirolien.

270 personnes se sont inscrites sur la plateforme.